AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-sixième session ordinaire
23 - 27 janvier 2015
Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/890(XXVI)

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAPACITE AFRICAINE DE GESTION DES RISQUES (ARC) SUR LA 3E CONFERENCE DES PARTIES

African Risk Capacity

Sovereign Disaster Risk Solutions

A Specialized Agency of the African Union

Rapport sur l'Institution spécialisée de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques

Conformément à une décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement (Conférence / AU / Dec.417 (XIX)) du 16 Juillet 2012, l'ARC a été créée en tant qu'institution spécialisée de l'Union africaine. Ce rapport résume les travaux de l'Institution, la création de sa filiale financière, l'ARC Insurance Company Ltd au capital de 200 millions de dollars et, enfin, expose les paiements en faveur des États membres de l'UA au Sahel en 2014.

CGB_ARC/AUC/D001.0912_14
Décembre 2014

26ème Session ordinaire du Conseil exécutif

Table des matières

1. CONTEXTE 1
2. OPERATIONNALISATION DE L'INSTITUTION DE l'ARC 3
3. ARC INSURANCE COMPANY LIMITED (ARC LTD) 4
4. PROCESSUS DE RECHERCHE DUN DIRECTEUR GENERAL 6
5. RECHERCHE & DEVELOPPEMENT ET LEADERSHIP ECLAIRE 6

1. CONTEXTE

La **Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC)** a été conçue pour améliorer la capacité des États membres de l'UA à gérer le risque de catastrophe naturelle, à s'adapter au changement climatique et à protéger les populations souffrant d'insécurité alimentaire. Pour ce faire, l'ARC offre une assurance contre les intempéries aux gouvernements participants, à travers sa filiale commerciale, l'**ARC Insurance Company Limited (ARC Ltd ou la Société)**. Cette entité financière, appartenant à l'Afrique, utilise ***Africa RiskView***, un système de surveillance météo spatiale par satellite comportant un logiciel de pointe pour estimer et déclencher le paiement de fonds disponibles en faveur des pays africains touchés par des phénomènes météorologiques violents.

Tel qu'il est actuellement structuré, le système international devant répondre aux catastrophes n'est pas aussi rapide ou équitable qu'il pourrait l'être. Le financement est pour une large part assuré de façon ponctuelle après que la catastrophe a frappé et ce n'est que par la suite qu'on peut mobiliser les secours en direction des personnes qui en ont le plus besoin. Dans l'intervalle, des vies sont perdues, des biens sont épuisés et les gains de développement se ressentent de graves revers - plongeant davantage de gens dans le dénuement total et l'insécurité alimentaire dans les pays les moins avancés.

Etant donné que de tels événements ne surviennent pas dans la même année dans toutes les régions du continent, la solidarité panafricaine manifestée à travers la création d'un fonds de gestion du risque de catastrophe, tel que l'ARC, est financièrement efficace. La mutualisation des risques à travers le continent réduit considérablement les coûts d'accès des pays aux fonds des mesures d'urgence, tout en diminuant le recours à l'aide extérieure. En fusionnant les approches traditionnelles de secours en cas de catastrophe et de la quantification avec les concepts de mutualisation des risques et de transfert des risques, l'ARC aidera à créer un système panafricain d'intervention en cas de catastrophe répondant aux besoins des personnes touchées d'une manière plus opportune et plus efficace et constituant une étape importante vers la création d'une stratégie durable menée par l'Afrique en vue de la gestion des risques climatiques extrêmes.

L'ARC est une solution africaine à l'un des problèmes les plus urgents du continent, à savoir le transfert de la charge du risque climatique loin de gouvernements - et des agriculteurs et éleveurs qu'ils protègent - à l'ARC qui peut gérer ce risque beaucoup mieux. Conformément à une décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement (Conférence / AU / Dec.417 (XIX)) du 16 Juillet 2012, 41 pays ont participé à la Conférence de plénipotentiaires de l'ARC à Pretoria, en Afrique du Sud. A la signature du traité par 18 États membres de l'UA, l'ARC a été créée en tant qu'institution spécialisée de l'Union africaine, le 23 novembre 2012. Sept autres États l'ont, depuis, signé.

Tableau 1: Signataires de l'Accord portant création de l'ARC

Premiers signataires (23 novembre 2012)

1. **Burkina Faso**
2. **Burundi**
3. **République centrafricaine**
4. **Tchad**
5. **République du Congo**
6. **Djibouti**
7. **La Gambie**
8. **Guinée**
9. **Liberia**
10. **Libye (avec des réserves)**
11. **Malawi**
12. **Mozambique**
13. **Niger**
14. **Rwanda**
15. **République arabe démocratique Sahraoui**
16. **Sénégal**
17. **Togo**
18. **Zimbabwe**

Autres signataires (date de signature)

19. **Kenya (28 janvier 2013)**
20. **Mauritanie (28 janvier 2013)**
21. **Côte d'Ivoire (6 février 2013)**
22. **Comores (15 février 2013)**
23. **Gabon (30 janvier 2014)**
24. **Madagascar (31 janvier 2014)**
25. **Nigeria (4 décembre 2014**

Le présent rapport résume l'opérationnalisation de l'Institution, la création de sa filiale financière, l'*ARC Insurance Company Ltd*, au capital de 200 millions de dollars et, enfin, décrit le processus de paiements d'assurance-sécheresse jusqu'à 30 millions de dollars en faveur des États membres de l'UA au Sahel en 2014.

2. OPERATIONNALISATION DE L'INSTITUTION DE l'ARC

2.1. Structure Institutionnelle

En mai 2012, le Bureau du conseiller juridique de la Commission de l'UA a organisé un atelier de validation sur l'Accord portant création de l'ARC dont le but principal était d'élaborer un projet de texte de traité pour examen par les États membres et de proposer une structure institutionnelle adaptée aux objectifs de l'ARC. Lors des discussions, il est ressorti une structure institutionnelle de l'ARC comportant deux niveaux, unique en son genre parmi les organisations internationales. L'organe de tutelle, à savoir l'Institution de l'ARC, est régi par les signataires du traité, qui forment la Conférence des Parties (CdP) de l'ARC. La CdP élit un Conseil d'administration, qui est actuellement présidé par le Dr Ngozi Okonjo-Iweala, ministre coordinateur de l'Economie et Honorable ministre des Finances du Nigeria. Le Secrétariat de l'Institution assume des fonctions quasi-gouvernementales telles que des services de renforcement de capacités fournis aux gouvernements; l'approbation et le suivi des plans d'urgence; et éventuellement à l'avenir, des conseils et une assistance aux gouvernements en ce qui concerne les fonds de réserve et les crédits pour éventualités. L'ARC Insurance Company Limited (ARC Ltd) est la filiale financière de l'Institution constituée en mutuelle d'assurance à but non-lucratif, régie par les lois nationales des Bermudes, selon la décision de la première CdP de l'ARC tenue à Dakar, au Sénégal en février 2013.[1] La Société est détenue par les titulaires de polices et les apporteurs de capitaux afin d'assumer des fonctions d'assurance, de transfert de risque sur les marchés, et de gérer d'autres tâches financières et de gestion d'actifs. Le Comité de direction de l'ARC Ltd est présidé par le Dr Lars Thunell, ancien vice-président exécutif et directeur général de la Société financière internationale (SFI).

2.2. Renforcement des capacités des Etats membres

Avant de souscrire une assurance, les pays concluent des protocoles d'entente (MoU) relatifs à des services de renforcement des capacités fournis par le Secrétariat de l'Institution de l'Arc. Il s'agit d'une structure de rémunération de services selon laquelle l'ARC intègre le salaire d'un coordonnateur dédié de l'ARC (employé du gouvernement) et s'attache les services d'experts gouvernementaux sélectionnés dans les domaines de la météorologie, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la planification d'urgence et de la finance en contrepartie de certains produits livrables dans le cadre du "programme de pré-participation." Tout au long de ce programme de 12-18 mois, le Secrétariat de l'ARC guide l'équipe de chaque pays à personnaliser le logiciel exclusif de quantification des risques météorologiques de

[1] Par décision de la Conférence des Parties et conformément à l'Article 11 du traité, la filiale financière de l'ARC a été enregistrée aux Bermudes, en attendant qu'un "régime juridique et réglementaire aussi favorable existe dans un État membres de l'UA".

l'ARC, *Africa RiskView*; à établir un plan d'urgence en vue d'une intervention précoce auprès des populations touchées dans le cas d'une catastrophe; et, enfin, à aider le pays à choisir la couverture et la structure optimales de son contrat d'assurance.

Cinq pays ont négocié des contrats d'assurance avec l'ARC Ltd: le Kenya, le Niger, le Sénégal, la Mauritanie et le Mozambique. Les pays qui participent au premier pool vont probablement proroger la couverture dans le cadre du second pool en mai 2015. Les autres pays suivants ont manifesté leur intérêt à faire partie du pool continental de risques à l'avenir: le Burkina Faso, le Tchad, La Gambie, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Rwanda et le Zimbabwe.

La création de l'ARC constitue une mutation dans les efforts visant à utiliser l'aide de manière plus efficace et peut potentiellement transformer la gestion des risques de catastrophes sur le continent. Avec la possibilité de gérer un portefeuille de plusieurs milliards de dollars, l'ARC pourrait offrir une couverture contre les sécheresses, les inondations et les cyclones à plus de 20 pays à l'horizon 2020.

3. ARC INSURANCE COMPANY LIMITED (ARC LTD)

3.1. Premier portefeuille d'assurance de l'ARC Ltd

Après une série de consultations avec les futurs assurés (États membres de l'UA) et les apporteurs de capitaux, fin 2013 et début 2014, les Statuts de l'ARC Ltd ont été approuvés et la Société a été constituée en janvier 2014. La Banque allemande de développement KfW a approuvé une contribution de 50 millions d'euros au "capital remboursable" de l'ARC Ltd, constituant le capital de démarrage à fournir sur une période de deux ans, avec la première tranche de 30 millions d'euros transférés à la signature de l'Accord de contribution de capital en mars 2014. Par ailleurs, en mars 2014, le DFID a approuvé une allocation de 100 millions de GBP du Royaume-Uni en faveur de l'ARC, dont 90 millions de GBP à l'ARC Insurance Company Ltd.[2] en ''capital remboursable'' à fournir sur une période de quatre ans.

L'ARC a amené le premier pool de risques continental de l'Afrique sur le marché en avril 2014 avec 135 millions de dollars à titre de couverture de risques contre la sécheresse dans cinq pays, à savoir le Kenya, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger et le Sénégal. Bien qu'une grande partie de ce risque ait été retenue par l'ARC Ltd, un groupe de 12 réassureurs a pris 55 millions de dollars mis sur les marchés internationaux de risques climatiques.

Tableau 2: Couverture des pays au titre de 2014/2015 (USD) et saisons assurées

PAYS	PRIME	LIMITE DE COUVERTUGE	DATES DE SAISON ASSUREE
Niger	$3.000.000	$30.000.000	1 Mai 14 – 31 Oct 14
Sénégal	$3.600.000	$30.000.000	11 Mai 14 – 10 Déc 14

[2] La première tranche de 30 millions de GBP de capital a été reçue par l'ARC Insurance Company Ltd à la signature de l'Accord de contribution de capital en mars 2014

Mauritanie	$1,400,000	$9.000.000	1 Juillet 14 – 20 Nov 14
Kenya EAR 2*	$4,500,000	$30.000.000	1 Août 14 – 31 Jan 15
Mozambique	$500,000	$5.000,. 00	21 Oct 14 – 20 Mai 15
Kenya EAR 1*	$4,500,000	$30.00.000	1 Fév 15 – 31 Oct 15

*East Africa Rainfall (EAR) Season (Saison des précipitations en Afrique de l'Est) – Le Kenya ayant deux saisons agricole, a donc deux polices d'assurance distinctes.

3.2. Paiements potentiels en 2014

En raison de l'importance de la sécheresse au Sahel cette année, des paiements d'assurance sont prévus dans les pays suivants, immédiatement après la dernière décade (période de10 jours) de la saison agricole couverte dans le contrat de l'ARC [NB: les chiffres relatifs aux paiements ci-dessous sont ceux au moment de la rédaction du présent rapport en novembre 2014]:

- Niger (fin de saison: le 31 octobre 2014) dû ~ 3,4 millions de $ US
- Mauritanie (fin de saison: 20 novembre 2014) probablement dû ~ 6,3 millions de US $
- Sénégal (fin de saison 20 décembre, 2014) probablement dû ~16,2 millions de $ US

Niger: Les dernières mises à jour en matière de sécurité alimentaire de FEWSNET et d'autres sources indiquent que la production céréalière globale au Niger devrait se situer à un niveau moyen à supérieur à la moyenne, en raison d'une bonne pluviosité en août et septembre. Toutefois, des zones localisées au sud-est du Niger devraient faire face à certains problèmes de sécurité alimentaire, en raison de l'effet d'une longue période de sécheresse pendant la saison des pluies. *Africa RiskView* tient compte des problèmes au niveau de ces poches et indique qu'un faible versement au profit du Niger, d'environ 3,4 millions de dollars US, est à présent confirmé.

Sénégal: Étant donné les faibles précipitations pendant la période des semailles, close le 31 juillet 2014, il était déjà évident que le Sénégal connaîtrait une mauvaise récolte. Ce déficit prévu s'est traduit par un paiement minimum garanti s'élevant actuellement à 11,5 millions de dollars. Les pluies ne s'étant améliorées que vers la mi-saison dans certaines régions où la plantation a connu un succès, le paiement attendu est donc d'environ de 16,2 millions de dollars.

Mauritanie: Tout comme le Sénégal, la Mauritanie est sur le point de connaître l'une de ses pires saisons agricoles depuis 2001. Dans les régions normalement productives au sud, l'indice de sécheresse montre que les cultures ne reçoivent, dans certains cas, que 10-20% de l'eau nécessaire pour une récolte optimale. Bien que le coût final d'intervention en cas de sécheresse, qui détermine si le pays est admissible à un paiement de l'ARC Ltd, ne soit disponible qu'à la fin de la saison à la mi-décembre 2014, l'estimation actuelle est la forte probabilité d'un versement de 6 millions de $ US.

4. PROCESSUS DE RECHERCHE DUN DIRECTEUR GENERAL

La CdP a demandé au Conseil d'administration de superviser la recherche d'un Directeur général de l'Institution de l'ARC devant remplir un mandat régulier et prendre le relais du Directeur général fondateur, Dr Richard Wilcox, à la fin de son mandat. Elle a également invité le Conseil à lui soumettre trois à quatre candidats, pour examen. Pour s'acquitter de cette tâche, le Conseil a mis en place un Comité de recherche d'un Directeur général en vue de l'aider dans la conduite de ses travaux de recherche. Ce Comité comprend trois membres du Conseil ainsi que des représentants de la Commission de l'Union africaine, du Programme alimentaire mondial des Nations Unies, du DFID et de l'Agence suédoise pour le développement international, invités par le Conseil à se joindre audit Comité.

L'ARC a reçu plus de 200 actes de candidature, suite à une note verbale envoyée à toutes les missions permanentes à Addis-Abeba et à des annonces dans les médias de premier plan, dont notamment *the Economist, Jeune Afrique, the Financial Times, the Guardian et le Monde.* Un cabinet de recrutement de cadres a été engagé pour aider à l'examen des CV et à élaborer une grille d'évaluation des candidats. Le cabinet de recherche a identifié 23 candidats qualifiés, qui ont fait l'objet d'un examen avant la quatrième réunion du Conseil d'administration tenue le 16 juin 2014 à Abuja, au Nigeria. Le Conseil a demandé au Comité de recherche de procéder aux auditions des huit candidats présélectionnés. Les 10 et 11 juillet 2014, conformément au cadre pour la sélection des candidats au poste de Directeur général, aux Termes de référence et aux lignes directrices relatives à la recherche approuvés par la CdP, le Comité de recherche a procédé à l'audition des candidats au poste de Directeur général de l'Institution de l'ARC à Johannesburg, en Afrique du Sud. Les trois candidats les plus solides ont été sélectionnés et recommandés pour une deuxième entrevue avec le Comité. Le 23 octobre 2014, au cours de sa cinquième réunion tenue à Abuja, au Nigeria, le Conseil a procédé à la deuxième série d'entrevues avec les meilleurs candidats identifiés par le Comité de recherche et fournira une liste de classement à la CdP. La CdP se prononcera de manière définitive sur le prochain Directeur général de l'Institution de l'ARC lors de sa prochaine réunion, en janvier 2015 en marge du Sommet de l'UA à Addis Abeba.

5. RECHERCHE & DEVELOPPEMENT ET LEADERSHIP ECLAIRE

5.1. Modélisation des nouveaux risques

Le Groupe ARC a été conçu pour être une initiative à risques multiples, couvrant les risques naturels touchant toutes les parties de l'Afrique. Bien que la Société offre actuellement une assurance contre la sécheresse aux souverains africains, lors de ses contacts initiaux avec l'Institution de l'ARC et les futurs pays participants à l'ARC, le risque d'inondation a été identifié comme une haute priorité pour de nombreux pays. L'Institution de l'ARC a déjà entamé le processus d'élaboration du premier indice d'inondations dans le monde et espère offrir une assurance contre les inondations en 2016. La couverture contre les cyclones tropicaux devrait s'ajouter également en fin 2015 ou début 2016.

5.2. Mécanisme de notation de risques souverains de catastrophe

Etant donné le rôle croissant des bailleurs de fonds contingents du secteur public ainsi que l'intérêt sans cesse croissante de la réassurance internationale dans la fourniture, dans un cadre commercial, de ces fonds aux pays en développement, l'ARC estime nécessaire de mettre en place un mécanisme de notation afin que les prestataires puissent avoir confiance dans les services qu'utilisent les pays souscrivant une assurance contre des risques ainsi que dans leur capacité à déployer efficacement ces fonds. La notation aiderait le leadership du pays dans ses décisions sur le financement des catastrophes et atténuerait les risques de réputation des bailleurs de fonds lorsqu'ils concluent ces transactions, ouvrant ainsi l'accès aux marchés internationaux de risque - particulièrement important à la lumière du changement climatique qui peut augmenter la gravité et la fréquence des catastrophes naturelles.

Le mécanisme de notations souveraines de financement en cas de catastrophes (SDFR) serait conçu pour être une contribution au Mécanisme d'évaluation par les pairs en vue d'évaluer l'adéquation des réserves financières, y compris l'assurance contre les risques quantifiés de catastrophes naturelles, ainsi que la capacité des pays à absorber des fonds de façon responsable et à déployer efficacement l'aide aux populations vulnérables. Le SDFR offrirait plusieurs avantages clés aux membres de l'ARC, y compris attirer des financements en cas de catastrophe par l'évaluation ex-ante, inciter l'amélioration des plates-formes plus larges de gestion des risques et comparer / différencier la préparation aux catastrophes aux plans financier et opérationnel.

Cette proposition a été soumise aux pays pour examen et débat à la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophes qui se tiendra en mars 2015 à Sendai, au Japon.

5.3. System de lutte contre les conditions climatiques extrêmes(XCF)

D'importants investissements dans la résilience et l'adaptation seront nécessaires en Afrique au cours des années à venir afin de gérer les impacts du changement climatique, en particulier pour les risques chroniques, d'année en année, auxquels sont exposées des millions de personnes vulnérables à travers le continent. Le capital requis pour les investissements relatifs à l'adaptation est important, avec une estimation de la Banque mondiale d'un coût global 70-100 milliards USD par an jusqu'en 2050 et ce, afin que les pays en développement répondent à leurs besoins.[3] Cependant, en dépit de la nécessité de la mise à l'échelle, ces fonds ne se sont pas matérialisés à ce jour, dans les proportions nécessaires.

L'Institution de l'ARC a été expressément invitée par la Conférence des ministres des Finances de l'Union africaine, en mars 2014, à élaborer une proposition relative à un mécanisme par lequel les Etats africains peuvent accéder au financement pour réagir aux impacts de la volatilité accrue du climat. Pour répondre aux besoins à long terme à la fois des pays touchés en Afrique subsaharienne et des gouvernements

[3] World Bank, 2010: Economic of Adaptation to Climate Change: Synthesis Report (accessible en ligne à l'adresse suivant: http://documents.worldbank.org/curated/en/2010/01/16436675/economics-adaptation-climate-change-synthesis-report)

industrialisés, une nouvelle facilité financière pouvant utiliser à la fois les capitaux du secteur public et privé est nécessaire. Une telle facilité permettrait d'éviter l'impasse actuelle et persistante entre le dialogue et l'action grâce à l'obtention d'un accès direct des gouvernements africains au financement si nécessaire lié au climat sur la base des besoins avérés pour intensifier les mesures d'adaptation. Une telle facilité comporterait également un mécanisme équitable et objectif pour l'affectation et la distribution du financement lié au climat et l'établissement des priorités de la situation géographique des flux d'investissement disponibles.

En se fondant sur l'*Africa RiskView* et les travaux relatifs à l'assurance à ce jour et sur les simulations de changement climatique effectuées par l'équipe technique de l'ARC et l'Agence nationale italienne pour les nouvelles technologies, l'énergie et le développement économique durable (ENEA) sur la période 2010-14, **le Secrétariat de l'ARC propose qu'une étude de faisabilité soit menée en vue de la conception d'un Système destiné à lutter contre les conditions climatiques extrêmes (XCF) afin de fournir aux gouvernements africains un accès direct au financement lié au climat en vue de l'adaptation dans le cas où la fréquence et l'ampleur des phénomènes météorologiques violents augmentent.**

Une tel Système permettrait de suivre les phénomènes météorologiques extrêmes en Afrique au fil du temps grâce à l'utilisation d'un indice objectif, y compris éventuellement l'excès de la gravité et la fréquence de la chaleur, de la sécheresse, de la pluie ou d'autres phénomènes météorologiques extrêmes. Les paiements en faveur des pays dans la cadre de ce système seraient entièrement pilotés par des données sur une période de 30 ans; s'il n'y a pas d'augmentation significative des conditions extrêmes par rapport à la climatologie actuelle pendant cette période, tel que mesuré par l'indice, aucun paiement n'est effectué. Au cas où des paiements seraient effectués, les fonds serviraient à des investissements dans la réduction des risques de catastrophe, au secteur agricole et / ou aux mesures d'adaptation au changement climatique prévus dans les plans d'adaptation prédéfinis au niveau des pays. Le XCF assumerait le rôle de mécanisme de financement supplémentaire pour les pays gérant déjà leurs risques météo actuels à travers l'ARC Ltd; tout en veillant à ce que l'investissement et la gestion des risques soient harmonisés dans une approche holistique de la résistance au climat.

Le Secrétariat de l'ARC est actuellement sur le point d'obtenir le financement de cette étude dans le but d'effectuer des travaux pour développer le concept et la conception de XCF en 2015.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2015

Report of the chairperson of the African risk capacity (ARC) governing board on 3rd ARC conference of the Parties

African Union

African Union

http://archives.au.int/handle/123456789/4701

Downloaded from African Union Common Repository